



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Tél. : +1 (514) 954-8152

Réf. : E 4/210.1-05/98

le 30 novembre 2005

**Objet : Conférence des directeurs généraux de
l'aviation civile sur une stratégie mondiale
pour la sécurité de l'aviation**

**Suite à donner : Prière de faire parvenir votre réponse
avant le 31 janvier 2006**

Madame, Monsieur,

1. J'ai l'honneur de vous informer que j'ai invité les directeurs généraux de l'aviation civile à participer à une Conférence des directeurs généraux de l'aviation civile sur une stratégie mondiale pour la sécurité de l'aviation, qui se tiendra au siège de l'OACI, à Montréal, du 20 au 22 mars 2006.
2. L'objectif de cette conférence est de réunir les directeurs généraux en vue d'établir un consensus sur le renforcement de la sécurité aérienne par l'action concertée de tous les États contractants, de l'OACI et de l'industrie du transport aérien. Même si le système aéronautique mondial demeure fondamentalement sûr, il s'est produit cet été une série d'accidents majeurs qui rappelle clairement que les carences systémiques en matière de sécurité doivent être réglées dans le cadre d'un effort mondial de toutes les parties intéressées.
3. Cette conférence, d'une durée de deux jours et demi, traitera de diverses questions portant sur deux thèmes principaux : le renforcement de la sécurité aérienne et l'élaboration d'un cadre de sécurité pour le XXI^e siècle. L'examen de ces thèmes sera précédé d'une courte séance liminaire sur l'état actuel de la sécurité de l'aviation. La conférence donnera aux directeurs généraux de l'aviation civile l'occasion de passer en revue les mesures en vigueur et d'en évaluer l'efficacité, ainsi que d'établir de nouvelles mesures pour améliorer la sécurité aérienne dans le monde entier. On s'attend à ce que la conférence aboutisse à un engagement mondial en faveur d'une stratégie universelle unique pour la sécurité de l'aviation. L'ordre du jour détaillé, accompagné de notes explicatives, et le règlement intérieur de la conférence figurent respectivement dans les Pièces jointes A et B.

SL_05_98_FULL_FR_EDENPROD_#16614_v1.DOC

4. Les notes de travail rédigées par le Secrétariat porteront sur tous les points de l'ordre du jour ; elles proposeront des mesures concrètes et devraient constituer une base solide pour les débats, les conclusions et les recommandations. Elles seront placées sur le site web de l'OACI (www.icao.int) dans toutes les langues de travail (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) au fur et à mesure qu'elles seront publiées et on prévoit qu'elles seront toutes disponibles d'ici la fin janvier 2006. Les notes de travail soumises par les États contractants doivent aussi contenir des propositions pragmatiques. Les notes d'information ne seront pas présentées mais elles feront partie de la documentation de la conférence.

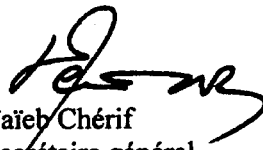
5. Afin de faciliter la publication de la documentation dans les délais voulus et son utilisation par la conférence, j'attire aussi votre attention en particulier sur le fait qu'il importe de communiquer vos notes de travail rapidement, au plus tard pour le 4 février 2006. Les notes reçues après cette date et les notes présentées par les organisations internationales ne seront reproduites que dans la langue ou les langues dans lesquelles elles auront été soumises. Les notes du Secrétariat auront au maximum quatre pages de texte, hormis les appendices, et les notes soumises par les États contractants devraient respecter les mêmes limites. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire parvenir les notes directement par courrier électronique à l'adresse fls@icao.int, en indiquant le système de traitement de texte utilisé. Je vous invite en outre à présenter, si possible, vos notes dans plusieurs des langues de travail de la conférence.

6. Vous trouverez à la Pièce jointe C une liste d'hôtels de Montréal, qui a également été placée sur le site web de l'OACI : www.icao.int.

7. Conformément aux dispositions du paragraphe 3.19 de l'Annexe 9 (*Facilitation*), le Canada n'exige plus, dans le cas des ressortissants d'un grand nombre d'États, de visas d'entrée pour les visiteurs temporaires. Les participants à la conférence qui ont encore besoin d'un visa pour entrer au Canada sont invités à faire en temps utile les démarches auprès des autorités canadiennes. En outre, afin de faciliter les formalités d'entrée au Canada, il est recommandé aux participants de se munir d'une copie du document attestant qu'ils représentent leur État à la conférence et de se présenter en cette qualité aux autorités canadiennes.

8. Je vous saurais gré de bien vouloir confirmer la participation du directeur général à cette conférence, à votre meilleure convenance, et au plus tard le 31 janvier 2006. Vous pouvez faire parvenir votre réponse en pièce jointe à un courriel, à l'adresse fls@icao.int.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.


Taïeb Chérif
Secrétaire général

Pièces jointes :

- A — Ordre du jour
- B — Règlement intérieur de la conférence
- C — Liste d'hôtels de Montréal

Ordre du jour et notes explicatives

Conférence des directeurs généraux de l'aviation civile sur une stratégie mondiale pour la sécurité de l'aviation

THÈME 1 : LE POINT SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION

Le système aéronautique mondial reste fondamentalement sûr. Il convient toutefois de renforcer la sécurité de l'aviation par une action concertée de tous les États contractants et de l'industrie du transport aérien. Cette initiative contribuera à maintenir la confiance du public dans la sécurité du transport aérien, qui est une condition essentielle pour que cette industrie puisse prospérer.

Sujet 1.1 Tendances mondiales et régionales dans le domaine de la sécurité de l'aviation

La grande différence qui existe entre les niveaux de sécurité d'une région à l'autre, les défis posés par l'augmentation du trafic et la mondialisation de l'industrie, les difficultés persistantes éprouvées par les États dans l'établissement et le maintien de systèmes efficaces de supervision de la sécurité, et les limites d'une supervision fondée exclusivement sur la conformité sont des exemples de sujets qu'il faudrait examiner pour veiller à ce que la sécurité de l'aviation continue à s'améliorer. Un aperçu des tendances actuelles sera présenté à la conférence.

Sujet 1.2 État de la supervision de la sécurité

Les audits initiaux du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) ont été réalisés dans 181 États de 1999 à 2001, et des audits de suivi ont été effectués dans 162 États de 2001 à 2004. L'OACI a commencé l'audit systématique de toutes les dispositions relatives à la sécurité figurant dans les Annexes liées à la sécurité en mettant l'accent sur les huit éléments cruciaux d'un système national de supervision de la sécurité. Grâce aux audits, les États contractants et l'Organisation ont beaucoup appris sur l'état actuel des systèmes nationaux de supervision de la sécurité. Les résultats, observations et tendances seront présentés à la conférence dans le cadre de ce sujet.

Sujet 1.3 Initiatives des États et de l'industrie

La coopération internationale est la clé de la réalisation d'un système de transport aérien plus sûr et du maintien de la confiance du public dans la sécurité de ce système. L'ensemble des États et l'industrie ont un intérêt commun : voir prospérer le système de transport aérien. Les États et l'industrie ont pris de nombreuses initiatives pour renforcer la sécurité. Cependant, les initiatives n'ont souvent bénéficié qu'à un seul État ou groupement d'États à la fois, et le produit du travail n'a pas été partagé plus avant. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, il faudrait éviter les dédoublements d'effort importants, les inefficacités et les situations dans lesquelles des éléments contribuant à la sécurité ne sont pas disponibles aux États qui en ont besoin. La nature de ces initiatives en matière de sécurité sera présentée dans le cadre de ce sujet.

THÈME 2 : RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION

La conférence examinera des solutions possibles aux défis dégagés par les travaux sur la première partie de l'ordre du jour. La nécessité d'une transparence et du partage des informations sur la sécurité sera au cœur des débats. Il est de plus en plus difficile d'améliorer sensiblement les niveaux de sécurité au moyen des approches actuelles fondées sur la réglementation dans un environnement où les ressources sont limitées. Il faut donc des approches nouvelles et novatrices.

Sujet 2.1 Transparence et partage des informations sur la sécurité

La transparence et le partage des informations sur la sécurité sont considérés comme des principes fondamentaux d'un système de transport aérien sûr. Il conviendrait de reconnaître que le partage des informations sur la sécurité entre États contractants aiderait les États à s'acquitter avec efficacité de leurs fonctions de supervision de la sécurité. La conférence déterminera les obstacles à la libre circulation de ces informations ainsi que la nécessité de tenir l'industrie et le public convenablement informés.

Sujet 2.2 Gestion de la sécurité de l'aviation

La conformité aux normes et pratiques recommandées (SARP) relatives à la sécurité est la pierre angulaire de la sécurité de l'aviation civile internationale. En raison de l'expansion rapide de l'industrie et de la limitation des ressources des autorités de supervision, il est de plus en plus difficile de soutenir effectivement et efficacement une gestion de la sécurité fondée uniquement sur le respect de règlements. Il est indispensable de compléter ce mode de gestion par une approche axée sur les performances. Les systèmes de gestion de la sécurité (SGS) sont les meilleurs exemples de cette approche, et, compte tenu de la maturité du concept de SGS, il faudrait en promouvoir l'application à l'échelle mondiale. Dans le cadre de ce sujet, la conférence examinera et recommandera des moyens que peuvent prendre les États pour compléter leurs systèmes actuels de gestion de la sécurité fondés sur la réglementation par une approche SGS fondée sur les performances. Elle examinera également le lien essentiel entre le réglementeur et l'exploitant dans un environnement SGS.

Sujet 2.3 Stratégie unifiée pour résoudre les carences en matière de sécurité

De nombreux États ont besoin d'assistance pour renforcer leur capacité de supervision de la sécurité. La stratégie unifiée de l'OACI pour résoudre les carences en matière de sécurité, qui a été établie en application de la Résolution A35-7 de l'Assemblée, vise à mobiliser les ressources de l'OACI, de la communauté des donateurs et des États contractants pour renforcer la supervision de la sécurité à l'échelle mondiale et résoudre les carences en matière de sécurité dans le cadre d'une coopération et d'un engagement techniques. Son action consiste essentiellement à faciliter les initiatives de coopération régionale et sous-régionale visant à mettre en place des solutions viables destinées à aider les États à cet égard. La conférence s'efforcera d'obtenir des États et de l'industrie qu'ils s'engagent à appuyer la création d'organismes régionaux et sous-régionaux de supervision de la sécurité.

Sujet 2.4 Reconnaissance mutuelle

La conférence examinera l'application effective de la reconnaissance mutuelle au titre des articles 16 (*Visite des aéronefs*), 21 (*Rapports d'immatriculation*) et 33 (*Reconnaissance des certificats et licences*) de la Convention et des dispositions connexes. Dans le cadre de ce sujet, elle étudiera les principes qui devraient sous-tendre l'élaboration des critères communs à utiliser par les États pour déterminer si les normes applicables et les autres conditions concernant la reconnaissance mutuelle sont respectées.

Sujet 2.5 Renforcement de la supervision de la sécurité

L'un des principaux moyens d'assurer et de renforcer la sécurité dépend beaucoup de la capacité des États d'établir et de maintenir une supervision effective de la sécurité de l'industrie. Si l'industrie croît, il importe que la supervision réglementaire de la sécurité suive au même rythme. L'efficacité et l'efficacé de la supervision de la sécurité ont bénéficié de l'exécution par l'OACI d'audits obligatoires de supervision de la sécurité. L'USOAP ayant été élargi de façon à porter sur toutes les dispositions relatives à la sécurité figurant dans toutes les Annexes liées à la sécurité, son fonctionnement optimal dépend de l'engagement des États contractants à accepter les audits sur place programmés par l'Organisation et à y participer pleinement.

Les carences en matière de sécurité qui ont été détectées grâce à l'USOAP seront analysées dans le cadre du programme de la stratégie unifiée afin d'aider les États qui ne sont pas en mesure de résoudre adéquatement leurs problèmes de sécurité. On pourra fournir cette assistance en identifiant des États individuels ou des groupes d'États en vue de l'établissement et de la gestion d'organismes régionaux ou sous-régionaux de supervision de la sécurité avec l'appui des diverses parties prenantes. À cette fin, il faudra que les États s'engagent à soutenir ces initiatives pour l'élaboration de solutions efficaces et viables de supervision de la sécurité. Le Programme de coopération technique de l'OACI pourra aussi fournir une assistance. Ainsi, l'OACI facilite la résolution des carences en matière de supervision de la sécurité dans plusieurs États et favorise la conformité aux dispositions relatives à la sécurité.

Dans le cas d'un État montrant de graves lacunes en matière de supervision de la sécurité, en particulier dans les domaines de la surveillance permanente et de la résolution des problèmes de sécurité, le risque est plus grand que les exploitants d'aéronefs autorisés par cet État ne se conforment pas aux dispositions obligatoires relatives à la sécurité et que les aéronefs inscrits sur son registre ne soient pas maintenus en état de navigabilité. Un tel État, à un niveau gouvernemental approprié, devrait avoir l'occasion de clarifier son plan d'action correctrice au Conseil. Si les lacunes en matière de supervision de la sécurité ne peuvent pas être résolues à court terme, le transfert des fonctions de supervision de la sécurité de l'État de l'exploitant ou de l'État d'immatriculation à une autre autorité peut être organisé sur la base d'un accord bilatéral et doit être enregistré auprès du Conseil. Cette solution pourrait servir à maintenir la sécurité des services aériens internationaux essentiels tant que l'État en question ne sera pas en mesure de combler ses lacunes en supervision de la sécurité. Elle vise à répondre aux besoins mondiaux en matière de transport aérien sûr, régulier, efficace et économique et, en même temps, à faire en sorte que les droits des États contractants soient intégralement respectés et que chaque État contractant ait une possibilité équitable d'exploiter des entreprises de transport aérien international.

La conférence examinera donc un rôle direct que l'OACI pourrait jouer afin d'assurer une supervision effective et viable de la sécurité et l'application intégrale des dispositions relatives à la sécurité.

POINT 3 : AU-DELÀ DU CADRE ACTUEL

Sujet 3.1 Un cadre de sécurité pour le XXI^e siècle

La libéralisation est devenue une des caractéristiques déterminantes de l'aviation moderne, qui nous oblige à redéfinir le lien existant entre l'industrie et son autorité gouvernementale. Dans ce contexte de libéralisation croissante, il faut que toutes les parties, les gouvernements, les fournisseurs de services et les compagnies aériennes comprennent et assument pleinement leurs

obligations en matière de supervision de la sécurité et de la sûreté ainsi qu'en matière de conformité. Cet aspect est particulièrement important lorsque l'exploitation des aéronefs d'une compagnie aérienne fait intervenir des parties provenant de différents États ou lorsqu'un aéronef est basé et exploité dans des États autres que l'État d'immatriculation ou l'État de l'exploitant. Néanmoins, la responsabilité de la sécurité et de la sûreté incombe en définitive aux États, quels que soient les changements apportés aux arrangements de réglementation économique. Dans ce contexte, il est important que le cadre de sécurité continue à répondre à l'évolution des besoins de l'aviation civile internationale. La conférence examinera les changements structurels qu'il peut être nécessaire d'apporter aux Annexes et éventuellement à la Convention pour qu'elles continuent à fournir le cadre de sécurité que requiert le XXI^e siècle.

— — — — —

**CONFÉRENCE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'AVIATION CIVILE SUR UNE
STRATÉGIE MONDIALE POUR LA SÉCURITÉ DE L'AVIATION**

Montréal, 20 – 22 mars 2006

RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA CONFÉRENCE

1. Il n'est pas prévu que les participants fassent des déclarations générales d'ouverture. Les déclarations écrites sont admises, à condition qu'elles soient fournies à l'avance en vue de leur distribution à la conférence.
2. Les notes de travail rédigées par le Secrétariat proposeront des mesures concrètes et devraient constituer une base solide pour les débats et les délibérations sur tous les sujets de l'ordre du jour. Les notes de travail présentées par les États contractants doivent aussi contenir des propositions pragmatiques. Les notes d'information ne seront pas présentées mais elles feront partie de la documentation de la conférence. Les notes soumises par les États avant le 4 février 2006 seront traduites dans toutes les langues. Les notes présentées après cette date ou les notes présentées par les organisations internationales ne seront reproduites que dans la langue ou les langues dans lesquelles elles auront été soumises.
3. Conformément à la politique de l'Organisation de réduire le volume de la documentation imprimée, les documents seront principalement distribués, avant, durant et après la conférence, sur le site web de l'OACI. La documentation imprimée sera fournie sur demande. Un jeu complet de documents imprimés sera aussi remis à chaque délégation au moment de l'inscription.
4. Les participants sont encouragés à prendre la parole, mais ils devront se limiter à de brèves interventions, afin de permettre une large participation et l'établissement d'un consensus.
5. La conférence s'efforcera de prendre une décision unanime sur le fond de toutes les questions de son ordre du jour. Si cela n'est pas possible, elle devra parvenir à une décision en procédant à un vote (cf. *Instructions et Règlement intérieur pour les réunions de navigation aérienne à l'échelon Division* [Doc 8143], 2^e Partie, paragraphe 4.1).
6. Un résumé des débats sera publié tous les jours à titre d'information seulement, et les différents intervenants n'y seront pas nommés. Les conclusions et les recommandations découlant des débats de la conférence seront présentées pour examen et approbation le matin du troisième jour.
7. L'interprétation et la traduction seront assurées en six langues.

— — — — —

ATTACHMENT C à la lettre E 4/210.1-05/98

HOTELS IN DOWNTOWN MONTREAL, DAILY RATES, 2005

(These are ICAO negotiated rates)

	Hotel/Telephone/Fax	Adresse	Date Range			
			1 Jan - 30 April	1 May - 31 Oct	1 Nov - 31 Dec	
1	Best Western Europa +1 (514) 866-6492 / 861-4089	1240 Drummond Street (Peel Metro)	109.00	109.00	109.00	B
2	Bonaventure Hilton +1 (514) 878-2332 / 878-1442	1 Place Bonaventure (Bonaventure Metro)	145.00	155.00	155.00	
3	Hôtel XIX^e Siècle +1 (514) 985-0019 / 985-0059	262 Saint-Jacques Street	130.00	145.00	130.00	
4	Holiday Inn Select +1 (514) 878-9888 / 878-6341	99 Viger Street West (Place d'Armes Metro)	129.00	139.00	129.00	B
5	InterContinental Montreal +1 (514) 847-8525 / 847-8730	360 Saint-Antoine Street West	159.00	159.00	159.00	
				1 May - 15 Oct	16 Oct - 31 Dec	
6	Maritime Plaza +1 (514) 932-1411 / 932-0446	1155 Guy Street	124.00	134.00	124.00	B
7	St. Paul Hotel +1 (514) 380-2222 / 380-2200	355 McGill Street	160.00	180.00	160.00	B
8	Hôtel Nelligan +1 (514) 788-2040 / 788-2041	106 Saint-Paul Street West	180.00	180.00	180.00	B
9	Quality Hotel Downtown +1 (514) 849-1413 / 849-6564	3440 avenue du Parc	90.00	1 May - 16 Oct	17 Oct - 31 Dec	
10	Queen Elizabeth — Fairmont +1 (514) 861-3511 / 954-2256	900 René-Lévesque Blvd. West		Jun to Oct	Nov and Dec	
11	Delta Centre Ville +1 (514) 879-1370 / 879-1831	777 University Street	144.00	144.00	144.00	
12	Le Centre Sheraton Montreal +1 (514) 878-2000 / 878-3958	1201 René-Lévesque Blvd. West (Peel & Bonaventure Metro)	175.00	Apr and May	Jun to Oct	Nov and Dec
13	Best Western — Ville-Marie Hotel and Suites +1 (514) 288-4141 / 288-3021	3407 Peel Street	125.00	150.00	125.00	B,T
14	Hôtel Travelodge +1 (514) 874-9090 / 874-0907	50 René-Lévesque Blvd. West	65.00	89.00	65.00	B
15	Ritz-Carlton Montreal +1 (514) 842-4212 / 842-3383	1228 Sherbrooke Street West	1 Jan - 15 Apr	16 Apr - 22 Oct	23 Oct - 21 Nov	22 Nov - 31 Dec
16	Crowne Plaza Montreal Centre +1 (514) 842-8581 / 842-3365	505 Sherbrooke Street East (Sherbrooke Metro)	1 Jan - 31 Mar	1 Apr - 31 Oct		

C-2

17	Holiday Inn — Midtown +1 (514) 842-6111 / 842-9381	420 Sherbrooke Street West	115.00	125.00	115.00	B
18	W Montreal +1 (514) 395-3100 / 395-3150	901 Victoria Square	Jan to Mar 259.00	Apr and May 279.00	Jun to Oct 309.00	Nov and Dec 239.00
19	Delta Montréal +1 (514) 286-1986 / 284-4342	475 avenue Président- Kennedy	139.00	149.00	139.00	
20	Sofitel Montréal +1 (514) 788-3042 / 788-2951	1155 Sherbrooke Street West	1 Jan - 3 Apr 179.00			
21	Quality Inn Downtown +1 (514) 878-2711 / 878-0030	1214 Crescent Street		1 May - 30 Sept 85.00	1 Oct - 31 Dec 85.00	
22	Hôtel Place d'Armes +1 (514) 842-1887 / 842-6469	701 Côte de la Place d'Armes	180.00	180.00	180.00	B
23	Hyatt Regency Montréal +1 (514) 982-1234 / 285-1234	1255 Jeanne-Mance Street		169.00	149.00	
24	Montreal Marriott Château Champlain +1 (514) 878-9000 / 878-6761	1050 de la Gauchetière West		1 May - 29 Oct 159.00	30 Oct - 31 Dec 139.00	*
25	Le Nouvel Hôtel +1 (514) 931-8841 / 931-3233	1740 René-Lévesque Blvd. W	129.00	132.00	132.00	

B Breakfast

T Taxi vouchers included

* Rates will be offered only if reserved by the ICAO Travel Section.

APARTMENT HOTELS IN DOWNTOWN MONTRÉAL, 2005

(These are ICAO negotiated rates)

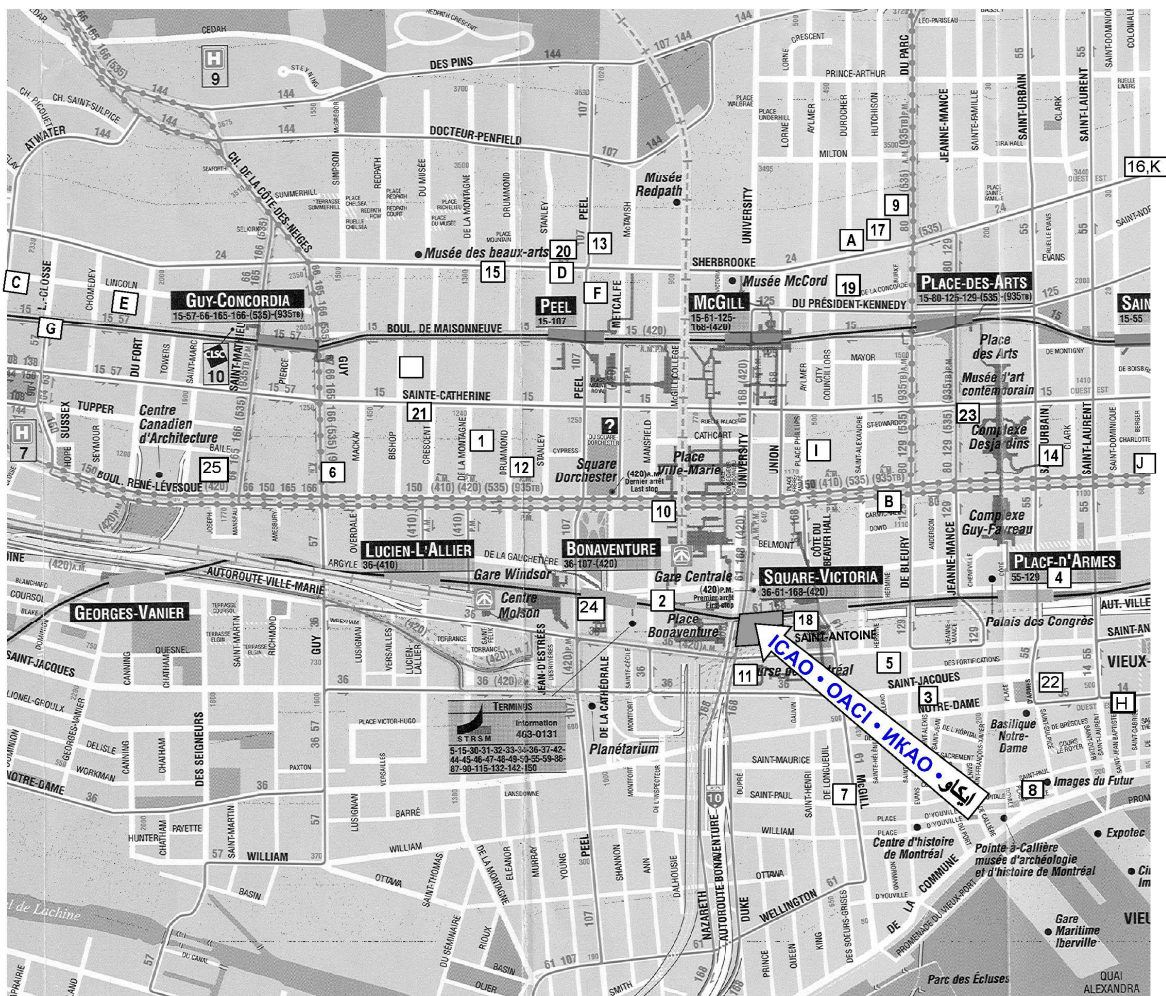
	Hotel/Telephone/Fax	Adresse	No. of Nights	Date Range					
				1 Jan - 30 April	1 May - 31 Oct	1 Nov - 31 Dec			
A	L'Appartement +1 (514) 284-3634 / 287-1431	455 Sherbrooke Street W	1 - 6	99.00	114.00	101.00	B		
			7 - 29	91.00	98.00	93.00			
			30 plus	71.00	76.00	73.00			
B	La Tour Centre-Ville +1 (514) 866-8861 / 866-7257	400 René-Lévesque Blvd. W	1 - 6	72.00	84.00	78.00			
			7 - 29	65.00	76.00	70.00			
			30 plus	62.00	64.00	64.00			
				1 Jan - 15 May	16 May - 31 Oct	1 Nov - 31 Dec			
C	Marriott Residence Inn — Westmount +1 (514) 935-9224 / 935-5049	2170 Lincoln Avenue	1 - 4	115.00	129.00	115.00	B		
			5 - 11	105.00	119.00	105.00			
			12 - 29	95.00	109.00	95.00			
			30 plus	89.00	99.00	89.00			
D	Le Cantlie Suites +1 (514) 842-2000 / 844-0328	1110 Sherbrooke Street W (Peel Metro)		119.00	129.00	119.00	T		
E	Clarion Hotel & Suites +1 (514) 931-8861 / 931-7726	2100 de Maisonneuve Blvd. W	1 - 6	100.00	105.00	100.00			
			7 - 29	89.00	N/A	89.00			
			30 plus	79.00	90.00	79.00			
				1 Jan - 31 Mar	1 Apr - 15 May	16 May - 31 Oct	1 Nov - 31 Dec		
F	Marriott Residence Inn — Montreal Downtown +1 (514) 982-6064 / 844-8361	2045 Peel Street (Peel Metro)	1 - 4	120.00	128.00	160.00	128.00	B	
			5 - 11	114.00	123.00	154.00	123.00		
			12 - 29	106.00	113.00	142.00	113.00		
			30 plus	91.00	99.00	108.00	99.00		
G	La Tour Belvédère +1 (514) 935-9052 / 935-9532	2175 de Maisonneuve Blvd. W	1 - 6	92.00	92.00	92.00			
			7 - 29	82.00	82.00	82.00			
			30 plus	65.00	65.00	65.00			
					1 May - 23 Jun	24 Jun - 31 Oct	1 Nov - 31 Dec		
H	Marriott SpringHill Suites Old Montreal +1 (514) 875-4333 / 875-4331	445 Saint-Jean-Baptiste Street		139.00	159.00	179.00	139.00	B	
I	Le Square Phillips Hôtel & Suites +1 (514) 393-1193 / 393-1192	1193 Place Phillips	1 - 6	115.00	135.00	119.00	B		
			7 - 29	105.00	120.00	109.00			
			30 plus	90.00	99.00	92.00			
					19 Aug - 29 Oct	31 Oct - 31 Dec			
J	Holiday Inn Express (Hôtel-Suites Le Faubourg) +1 (514) 448-7100 / 448-7101	155 René-Lévesque Blvd. E			129.00	109.00	B		
K	La Présidence +1 (514) 842-9988 / 842-9541	505 Sherbrooke Street E (Sherbrooke Metro)	1 - 6	119.00	135.00	119.00			
			7 - 29	109.00	120.00	109.00			
			30 plus	90.00	99.00	90.00			

B Breakfast

T Taxi vouchers included

MONTREAL

DOWNTOWN — CENTRE-VILLE — CENTRO DE LA CIUDAD — ЦЕНТР ГОРОДА — وسط المدينة

**SAINTE-CATHERINE**